

Séance publique du 13 novembre 2006

Délibération n° 2006-3704

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Saint Didier au Mont d'Or

objet : **Restructuration du centre-bourg - Places Boursier et Michel - Convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la Commune - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Urbanisme territorial ouest

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 octobre 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Depuis plusieurs années, le centre-bourg de Saint Didier au Mont d'Or connaît des difficultés croissantes de fonctionnement :

- problèmes de sécurité pour les piétons, d'accessibilité des commerces et équipements,
- engorgement du trafic aux heures de pointe,
- manque de cohérence du stationnement,

auxquelles vient s'ajouter un manque de qualité paysagère et d'articulation entre les différents espaces publics.

Dans le cadre de la politique communautaire de revitalisation des centres et d'embellissement des espaces publics de l'agglomération, la municipalité de Saint Didier au Mont d'Or a ainsi sollicité l'intervention de la communauté urbaine de Lyon, en partenariat avec le département du Rhône, en vue d'améliorer le fonctionnement urbain de son centre et de requalifier les espaces majeurs du cœur de village, avec une préoccupation à la fois esthétique et de sécurité.

L'opération de restructuration du centre-bourg de Saint Didier au Mont d'Or est inscrite à la programmation pluriannuelle d'investissements 2002-2007 de la Communauté urbaine.

Les objectifs du projet d'aménagement

Les objectifs poursuivis pour cette opération d'aménagement sont :

- renforcer la dynamique commerciale du centre,
- améliorer les conditions de circulation et de stationnement,
- améliorer les accès aux différents équipements communaux,
- mettre en cohérence le traitement des espaces publics.

La concertation préalable

Par son importance et sa nature, le projet d'aménagement des voiries et des espaces publics du centre-bourg de Saint Didier au Mont d'Or a fait l'objet d'une concertation préalable, conformément aux articles L 300-2 et R 300-1er et 2° alinéas du code de l'urbanisme, qui s'est déroulée du 30 mai au 1er juillet 2005 inclus.

Les aménagements projetés

Au regard des objectifs cités plus haut, une étude de cadrage urbain de programmation des espaces publics et une étude de circulation ont été réalisées en 2004. Elles ont dégagé les principes généraux de recomposition urbaine et proposé deux scénarios de réorganisation du mode de régulation du carrefour central, permettant d'établir le programme des aménagements à réaliser suivant.

a) - la restructuration du carrefour central

Il s'agit de fluidifier la circulation automobile et d'améliorer la sécurité et la qualité des liaisons piétonnes par :

- la mise en place d'un nouveau mode de régulation du carrefour central : l'étude de cadrage urbain et de programmation des espaces publics propose une alternative, le carrefour giratoire ou le carrefour régulé par des feux,

- le redressement des rues Esparcieux et de Castellard,

b) - la revalorisation des espaces publics

Il s'agit de créer de nouveaux lieux de centralité et de convivialité par :

- la requalification urbaine et paysagère de la place Michel et l'optimisation des accès automobiles et piétons aux stationnements,
- la création d'une placette sur l'emprise du carrefour central à l'angle sud-ouest de la place Boursier,
- la requalification paysagère du socle de l'église et la mise en confort des cheminements pour les piétons sur son pourtour,

- c) - la réorganisation et l'optimisation des stationnements sur l'ensemble du périmètre de projet dans un objectif de centralité et de sécurisation des déplacements.

L'organisation de l'opération

Etant donnée l'importance de son emprise (7 540 mètres carrés) l'opération a été décomposée en quatre volets :

- la restructuration de la place André Michel et du carrefour central et création d'une placette (5 850 mètres carrés),
- la réorganisation de la voirie et du stationnement autour de l'église (980 mètres carrés),
- la requalification de la place abbé Boursier (socle de l'église) (1 500 mètres carrés),
- la reconstruction du fond de la place André Michel (660 mètres carrés).

Les deux premiers volets sont de compétence communautaire et les deux derniers volets de compétence communale, la Communauté urbaine ne participant qu'à l'aménagement des trottoirs et des cheminements aux abords.

Les travaux commenceront en juin 2007 et dureront un an.

La convention de délégation de maîtrise d'ouvrage

Dans un souci de cohérence globale du projet et d'optimisation du phasage des travaux, la commune de Saint Didier au Mont d'Or a décidé de confier par convention, à la Communauté urbaine, la réalisation des équipements relevant de sa compétence, à savoir :

- l'aménagement des espaces verts hors arbres d'alignement,
- l'éclairage public,
- la requalification du parvis de l'église,
- l'alimentation électrique du marché forain,

en application de la loi de maîtrise d'ouvrage public (MOP) modifiée. La Commune remboursera à la Communauté urbaine le montant des dépenses engagées, conformément aux termes de la convention.

Le récapitulatif financier

La maîtrise d'œuvre (conception et réalisation) et les levés topographiques ont fait l'objet d'une autorisation de programme par délibération du conseil de Communauté n° 2005-2645 en date du 17 mai 2005 pour un montant de 250 000 €.

L'estimation globale du projet (études et travaux) s'élève à 2 150 000 € TTC, décomposée de la manière suivante :

- pour les dépenses :

. maîtrise d'œuvre et autres prestations de services	250 000 €
. travaux	1 900 000 €

total des dépenses	2 150 000 €
--------------------	-------------

- pour les recettes :

. Commune	267 400 €
. Département	à définir.

En vertu du protocole passé entre le Département et la Communauté urbaine, une participation financière, dont le montant reste à préciser, sera demandée au Département pour les travaux réalisés sur le carrefour situé avenue de la République.

La charge nette pour la Communauté urbaine s'établit ainsi, avant recette du Département, à 1 882 600 € TTC.

Les travaux feront l'objet d'une procédure d'appel d'offres, selon l'allotissement suivant :

- marché n° 1 : travaux de voirie (appel d'offres ouvert),
- marché n° 2 : éclairage public (appel d'offres ouvert),
- marché n° 3 : fourniture de pierres calcaires (appel d'offres ouvert),
- marché n° 4 : plantations (marché à bons de commande passé sur appel d'offres),
- marché n° 5 : béton désactivé (marché à bons de commande passé sur appel d'offres).

Circuit décisionnel : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle urbanisme le 16 octobre 2006 et du Bureau le 23 octobre 2006 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve le programme d'aménagement des places Boursier et Michel dans le cadre de la restructuration du centre-bourg de Saint Didier au Mont d'Or, pour un coût global prévisionnel de 2 150 000 € TTC.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la commune de Saint Didier au Mont d'Or en application de la loi de maîtrise d'ouvrage public (MOP) modifiée.

3° - L'autorisation de programme individualisée le 17 mai 2005 pour l'opération n° 1234 - Saint Didier au Mont d'Or : places abbé Boursier et André Michel, est complétée pour un montant de 1 900 000 € en dépenses et de 267 400 € en recettes, selon l'échéancier prévisionnel de crédits suivant :

- pour les dépenses :

- . 850 000 € en 2007,
- . 1 050 000 € en 2008 ;

- pour les recettes :

- . 80 220 € en 2007,
- . 160 440 € en 2008,
- . 26 740 € en 2009.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,